



**AUDREY AZOULAY**  
MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

**LAURENCE ROSSIGNOL**  
MINISTRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE  
ET DES DROITS DES FEMMES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr](http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr)

Paris, le mardi 21 mars 2017

**Audrey AZOULAY, ministre de la Culture et de la Communication, et Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, ont signé un protocole d'accord visant à favoriser l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.**

Toutes les études scientifiques convergent pour dire qu'une relation précoce et régulière avec l'art et la culture – que ce soit par le biais de la musique, de la voix, de la danse ou des arts plastiques – favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

Par ce protocole, les deux ministères unissent leurs forces au service de grands objectifs communs. Ils s'engagent de manière concertée à développer un volet « éveil artistique et culturel » dans la politique ministérielle d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'un volet « petite enfance » dans la politique d'éducation artistique et culturelle du ministère de la Culture et de la Communication, à soutenir l'intégration de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et continue des personnels de la petite enfance et des professionnels de la culture, ainsi qu'à soutenir les initiatives exemplaires et innovantes conduites par les acteurs de terrain partout en France.

Le présent protocole fait suite au plan d'action pour la petite enfance présenté le 15 novembre 2016, et s'articule avec le texte-cadre national pour l'accueil du jeune enfant. Il découle également des avancées importantes en matière d'éducation artistique et culturelle et des lois qui ont récemment inscrit cette politique interministérielle dans les missions des structures culturelles labellisées.

Pour Audrey AZOULAY, il s'agit « *d'investir un nouveau champ d'action jusque-là peu présent dans les politiques culturelles, et de le faire de concert avec le ministère en charge de la petite enfance et tous les partenaires impliqués sur ces questions.* »

Pour Laurence ROSSIGNOL, « *promouvoir les actions culturelles et artistiques dans les modes d'accueil des jeunes enfants, c'est contribuer, de manière humaniste, à leur développement. En intégrant cette ambition dans la formation des professionnel.le.s de la petite enfance et de la culture, nous enrichissons leur capacité à éveiller nos plus jeunes citoyens* ».

Contacts presse :

Cabinet d'Audrey Azoulay : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr) - 01 40 15 83 31

Cabinet de Laurence Rossignol : [cab-fed-presse@feddf.gouv.fr](mailto:cab-fed-presse@feddf.gouv.fr) - 01 40 56 55 46